

FICHE DE MISSION BÉNÉVOLE



Intitulé de la mission

Proposez des consultations dentaires au Point d'Eau !

Pôle/ Service bénéficiaire

Pôle Veille Sociale : le cabinet dentaire.

La mission en détails

Réaliser des soins dentaires pour un public sans droits ouverts sur le territoire : personnes sans domicile fixe et public migrants notamment, qu'ils soient adultes ou enfants.

Les responsabilités

Le bénévole est un dentiste en activité ou à la retraite. Il s'engage à respecter Le code de déontologie des chirurgiens-dentistes et la Charte du bénévolat de l'OGFA.

Lieu d'exercice de la mission

Le Phare : 3 rue de Ségur, à Pau.

Fréquence de réalisation (une fois par semaine/mois/an...)

Une à deux demi-journées par semaine.

Le moment (le soir, le week-end, entre midi et deux heures...)

- Le lundi et le jeudi matin de 8h30 à 12h00 ;
- Tous les après-midis de la semaine, entre 14h15 et 16h15.